



Marie-Odile Bonnet &lt;marieodile.bonnet@gmail.com&gt;

---

## Demande de réunion extraordinaire du CSE IDF - Covid 19

---

13 mars 2020 à 11:39

À : Marie-Odile Bonnet &lt;marieodile.bonnet@gmail.com&gt;

Bonjour Marie-Odile,

En l'absence de [X] je prends le relai concernant votre demande de réunion extraordinaire du CSE IDF concernant le Coronavirus Covid-19.

Conformément au courrier adressé à [X] en date du 4 mars 2020 au sujet de cette demande de réunion extraordinaire, dont vous étiez également destinataire, je vous confirme que nous ne réunirons pas le CSE de manière extraordinaire pour traiter d'un sujet qui sera abordé au sein de chacune des CSSCT du périmètre du CSE IDF, la semaine prochaine, les 16 et 19 mars 2020. Suite à une sensibilisation par Martial Lamachia de notre Inspecteur du travail, Monsieur [X] qui nous lit en copie, nous avons d'ailleurs formellement échangé de ce différend avec ce dernier cette semaine en lui exposant nos arguments. A l'aune des annonces du Président de la République d'hier soir, l'administration du travail pourrait d'ailleurs être conduite à formaliser de nouvelles préconisations sur lesquelles nous continuerons d'être particulièrement attentifs.

Comme nous l'avons indiqué, il ressort des termes de notre accord d'entreprise CSE-CSEC du 27 novembre 2018 que les droits d'alerte danger grave et imminent, fondement sur lequel vous fondez votre demande de réunion extraordinaire du CSE, sont confiés exclusivement aux CSSCT. Ces situations seront naturellement par la suite abordées en CSE avec l'éclairage et les recommandations de la CSSCT.

Dans votre dernier courriel, nous prenons connaissance de la situation actuelle de Madame Rokia Doumbia et nous notons qu'elle bénéficie d'un arrêt de travail d'une semaine sans être placée en confinement. L'agence de Roissy Aéroport nous indique que vous étiez, mardi et mercredi, en copie d'un échange de courriels entre cette salariée et cette agence relatif aux mesures prophylactiques en vigueur pour les salariés de FedEx. Hier soir, vous avez pourtant de nouveau écrit au Responsable de l'agence de Roissy Aéroport en lui indiquant que son agence était la seule de toute la région Ile-de-France à ne pas avoir communiqué à un salarié intérimaire les mesures prises par une entreprise utilisatrice, FedEx, en matière de prévention du Covid-19 et en lui intimant de transmettre ces consignes sous peine d'intervention de la CGT Aéroport.

Le responsable de l'agence de Roissy Aéroport n'a évidemment pas manqué de solliciter les éléments demandés et de donner toutes les informations utiles mais il n'était alors pas informé que cette salariée présentait des symptômes laissant suspecter une contamination. Il a d'ailleurs, encore ce matin, sollicité FedEx pour obtenir les communications de cette société auprès de ses salariés en matière de lutte contre le Covid-19. Vous pouvez être assuré du sérieux avec lequel le Responsable de l'agence de Roissy Aéroport suit le sujet du Covid-19. Il est d'ailleurs en lien avec la préventrice d'Ile-de-France, [X]

Quoiqu'il en soit, sur la base de vos informations, nous relevons que, à ce stade, rien ne nous permet d'affirmer avec certitude qu'il s'agit d'un cas identifié de coronavirus. Naturellement, nous resterons vigilants sur les informations que nous communiquera la salariée et FedEx sur ce point. Nous ferons naturellement le point sur son état de santé lors de la réunion de la CSCCT Ouest IDF lundi 16 mars 2020.

Par mesure de prévention, nous informons également les personnes identifiées ayant été en contact avec elle au sein de l'entreprise ces derniers jours. Nous avons également demandé à notre agence de Roissy Aéroport de

prendre contact avec FedEx afin que toutes les mesures soient prises également dans cette société, spécialement si Madame Rokia Doumbia devait s'avérer positive au Covid-19.

Du côté de Manpower France, nous pouvons vous certifier que ce sujet du Covid-19 est pris en charge de façon très sérieuse par la Direction de l'entreprise, comme en témoigne les multiples communications, sur différents canaux, sur l'ensemble des mesures préventives à prendre. Le bulletin d'information Manpower Covid-19 du 12 mars 2020, avant même l'allocution du Président de la République, rehausse ainsi le seuil des contraintes en matière de réunions : « Les réunions internes et formations nécessitant un déplacement doivent être reportées. D'une façon générale, la visioconférence (skype, teams...) doit être privilégiée ».

Spécialement au regard de notre contexte actuel, nous ne pouvons que regretter votre persistance à réclamer systématiquement la réunion de plus de 50 personnes dans un espace confiné, à une période où toutes les préconisations gouvernementales vont dans un sens contraire ; vos exigences confinent -selon nous- à l'inconscience. Pour notre part, nous considérons que la prévention doit constituer la priorité de nos actions dans l'intérêt bien compris de chacun de nos collaborateurs ; ceci pouvant parfaitement s'articuler avec les prérogatives des représentants du personnel.

Nous vous confirmons donc que le sujet du Coronavirus fera l'objet d'un point lors des réunions de CSSCT de la semaine prochaine ; en revanche, il n'y aura pas de réunion extraordinaire du CSE IDF sur ce sujet à ce stade.

Je vous propose que nous échangions de la situation actuelle lorsque vous serez rentrée de votre séjour à Bali.

Bien à vous,



**Manpower**  
Immeuble Eureka  
13 rue Ernest Renan  
92723 NANTERRE Cedex

**CHAQUE JOUR FAISONS GRANDIR LA CONFIANCE**

**CDI-CDD, INTÉRIM, ALTERNANCE**

Référence  
Intérim

Conseil  
Recrutement